

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 1220 accordant un secours de 3.000 francs à Ali Hadj Mo

n° 1220

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 décembre 1950

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro  
31 décembre 1950

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 2 mars 1930 fixant, l'es conditions d'attribution des secours concédés sur les fonds du budget local et les textes subséquents qui l'ont modifié

**Vu** l'arrêté n°1184 du 3 octobre 3946 portant désignation des membres de la Commission chargée d'examiner les demandes le secours; La Commission des secours entendue,

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. —Un. secours de trois mille francs (3.000 fr.) est accordé pour l'année 1950 à Ali Hadj Mohamed, Toumale Rer Osman, pour subvenir à l'entretien de son neveu Osman Mohamed.

#### Art. 2

—Cette dépense est imputable au budget du service local (exercice 1950).,

chapitre XIII, article 1er, paragraphe Art, 3. —La présente décision sera enre gistrée, publiée et communiqué partout où besoin sera.

**Le Gouverneur, N. SAUOIJIL.**